Le jeudi 18 mai 2017

Communiqué de presse

Nomination de Sophie Cluzel : la feuille de route de l’APF

pour les 100 premiers jours

**Emmanuel Macron, en tant que candidat à l’élection présidentielle, s’est régulièrement engagé sur les questions relatives au handicap pendant la campagne.**

**Le Président de la République vient de nommer Sophie Cluzel, une femme engagée, au poste de Secrétaire d’Etat chargée des Personnes handicapées auprès du Premier ministre. Ce rattachement au Premier ministre, et non plus au Ministère de la Santé correspond à l’engagement du candidat et répond à une demande de l’APF pour une approche transversale du handicap.**

**L’association propose une « feuille de route » dès le début de ce quinquennat : prise en compte des situations de handicap dans les réformes à venir dès cet été sur l’emploi, l’éducation et la santé ; mais aussi augmentation de l’AAH et réflexion sur le revenu d’existence ; élargissement du périmètre de la prestation de compensation du handicap et présentation d’une stratégie pour une accessibilité universelle.**

**Pour l’APF, c’est dès maintenant que des mesures d’urgence sont attendues.**

Ainsi, l’APF sera attentive aux réformes prévues dès cet été sur l’emploi, la santé et l’éducation afin que les situations de handicap et leurs spécificités soient bien prises en compte dans ces projets.

Par ailleurs, alors qu’il était candidat, Emmanuel Macron avait pris l’engagement de revaloriser l’allocation adulte handicapé (AAH) de 100€ par mois. L’APF attend la concrétisation de cette promesse dès 2017 et demande l’ouverture d’un chantier sur un revenu d’existence décent. Afin qu’aucune personne en situation de handicap ne vive dans la précarité, ce revenu devra être au moins égal au seuil de pauvreté et déconnecté des revenus du conjoint ou du concubin.

Une autre priorité pour les personnes en situation de handicap et leur famille est la concrétisation de l’engagement pris lors du dernier Comité interministériel du handicap en décembre 2016 : l’élargissement du périmètre de la prestation de compensation (PCH) à l’aide à la parentalité et la suppression de la barrière d’âge à 75 ans.

Il est aussi urgent d’engager un chantier sur le droit à compensation, pour que celle-ci soit enfin intégrale, sans reste à charges pour les personnes, tout en gardant son caractère individuel.

Enfin, l’obligation d’accessibilité des lieux publics et des transports en commun, qui a régressé ces 5 dernières années, doit être au cœur des préoccupations. L’APF demande la mise en place d’une stratégie conduisant à une réelle accessibilité d’aller et venir pour tous, dès le début de ce quinquennat.

Pour mener à bien tous ces dossiers, l’APF souhaite la tenue d’Etats généraux du handicap, pour dresser un état des lieux et proposer des mesures co-construites. Elle demande enfin la réunion d’une Conférence nationale du handicap d’ici la fin de l’année, pour mesurer l’état d’avancement des dossiers et les progrès réalisés. Ce rendez-vous, sous la forme d’une Conférence nationale du handicap ou d’un Comité interministériel du handicap, doit être annuel. Douze millions de citoyens sont concernés par le handicap en France ; ils ont été les grands oubliés de cette campagne présidentielle, ils ne doivent pas être les oubliés de ce quinquennat !

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37